

# LAUDATE DEUM

## EXHORTATION APOSTOLIQUE DU SAINT-PÈRE FRANÇOIS À TOUTES LES PERSONNES DE BONNE VOLONTÉ SUR LA CRISE CLIMATIQUE



*« Les accords n'ont été que peu mis en œuvre  
parce qu'aucun mécanisme adéquat de contrôle,  
de révision périodique et de sanction en cas de manquement n'a été établi »*

#### 4. Les Conférences sur le climat : progrès et échecs

44. Depuis des décennies, les représentants de plus de 190 pays se réunissent régulièrement pour aborder la question du climat. La Conférence de Rio de Janeiro de 1992 a débouché sur l'adoption de la Convention sur le Changement Climatique (UNFCCC), un traité qui est entré en vigueur lorsque les pays signataires ont procédé aux ratifications nécessaires, en 1994. Ces États se réunissent chaque année lors de la Conférence des Parties (COP), l'organe de décision le plus élevé. Certaines ont été des échecs, comme celle de Copenhague (2009), tandis que d'autres ont permis de franchir des étapes importantes, comme la COP3 de Kyoto (1997). Son précieux Protocole a fixé comme objectif la réduction des émissions globales de gaz à effet de serre de 5 % par rapport à 1990. L'échéance était fixée à 2012, mais elle n'a manifestement pas été respectée.

45. Toutes les parties se sont en outre engagées à mettre en œuvre les programmes d'adaptation déjà en cours pour réduire les effets du changement climatique. Une aide a également été prévue pour couvrir les coûts de ces mesures dans les pays en voie de développement. Le Protocole est entré en vigueur en 2005.

46. Par la suite, un mécanisme pour les pertes et dommages (*loss and damage*) causés par le changement climatique a été proposé, qui reconnaisse les pays les plus riches comme les principaux

responsables et qui cherche à compenser les pertes et dommages provoqués par le changement climatique dans les pays les plus vulnérables. Il ne s'agit plus de financer l'"adaptation" de ces pays, mais de les indemniser pour les dommages qu'ils ont déjà subis. Cette question a fait l'objet d'importantes discussions lors de diverses COP.

47. La COP21 de Paris (2015) a été un autre moment important car elle a débouché sur un accord impliquant tout le monde. Elle peut être considérée comme un nouveau départ étant donné que les objectifs fixés lors de l'étape précédente n'ont pas été atteints. L'accord est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Bien qu'il s'agisse d'un accord contraignant, toutes les exigences ne sont pas des obligations au sens strict et certaines d'entre elles laissent une grande marge de manœuvre. En outre, pour les obligations qui ne sont pas respectées, aucune sanction n'est strictement prévue et il n'y a pas d'instruments efficaces pour en garantir l'observation. L'accord prévoit également des formes de flexibilité pour les pays en voie de développement.

48. L'Accord de Paris présente un objectif majeur à long terme : maintenir l'augmentation de la température globale en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en visant à descendre en dessous de 1,5 °C. On travaille encore à renforcer les procédures concrètes de suivi, et à fournir des critères généraux pour comparer les objectifs des

différents pays. Cela rend difficile une évaluation plus objective (quantitative) des résultats réels.

49. Après quelques Conférences aux résultats médiocres et la déception de la COP25 de Madrid (2019), on espérait que cette inertie serait inversée lors de la COP26 de Glasgow (2021). Fondamentalement, son résultat fut de relancer l'Accord de Paris, remis en cause par les contraintes et les effets de la pandémie. À cela s'ajouta une abondance d'"exhortations" dont l'impact réel était peu prévisible. Les propositions visant à assurer une transition rapide et efficace vers des énergies alternatives et moins polluantes n'ont pas pu progresser.

50. La COP27 de Sharm El Sheikh (2022) a été menacée dès le départ par la situation créée par l'invasion de l'Ukraine qui a provoqué une importante crise économique et énergétique. L'utilisation du charbon a augmenté et tout le monde a voulu sécuriser son approvisionnement. Les pays en voie de développement ont considéré l'accès à l'énergie et aux opportunités de développement comme une priorité urgente. Il a été clairement reconnu que les combustibles fossiles fournissent encore 80 % de l'énergie mondiale et que leur utilisation continue d'augmenter.

51. Cette Conférence égyptienne a été un nouvel exemple de la difficulté des négociations. On peut

dire qu'elle a au moins permis d'avancer dans le renforcement du système de financement des "pertes et dommages" dans les pays les plus touchés par les catastrophes climatiques. Cela a semblé donner une nouvelle voix et une plus grande participation aux pays en voie de développement. Mais, même sur cette question, de nombreux points sont restés imprécis, en particulier la responsabilité spécifique des pays qui doivent contribuer.

52. Aujourd'hui, nous pouvons continuer à affirmer que « les accords n'ont été que peu mis en œuvre parce qu'aucun mécanisme adéquat de contrôle, de révision périodique et de sanction en cas de manquement, n'a été établi. Les principes énoncés demandent encore des moyens, efficaces et souples, de mise en œuvre pratique ». [32] En outre, « les négociations internationales ne peuvent pas avancer de manière significative en raison de la position des pays qui mettent leurs intérêts nationaux au-dessus du bien commun général. Ceux qui souffriront des conséquences que nous tentons de dissimuler rappelleront ce manque de conscience et de responsabilité ». [33]

[Lire l'intégralité de l'Exhortation Apostolique du Pape François](#)

---

[32] Lett. enc. *Laudato si'* (24 mai 2015), n. 167 : AAS 107 (2015), p. 914.

[33] *Ibid.*, n. 169 : AAS 107 (2015), p. 915.